ID: 048-214800393-20221215-D_2022_148-DE



Publié le 15/12/2022



Délibération n° 2022 148

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire.

<u>10 Présents</u>: Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Lydie ROUJON.

<u>5 Absents excusés</u>: Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Christian MOLANDRE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

Secrétaire de séance : Jérôme JACQUES.

Objet: Projet installation panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, présente l'étude d'opportunité photovoltaïque réalisée par Lozère Energie sur le complexe de la Vignogue. Celle-ci se concentre sur le pan de toiture de la salle polyvalente orienté de 25° vers l'Est par rapport au Sud d'une surface totale d'environ 380 m². Il rappelle que dans un système photovoltaïque, la production d'énergie peut être directement valorisée en étant injectée dans le réseau soit par le mode vente totale ou par le mode autoconsommation avec vente du surplus. L'étude présentée porte sur la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation et revente du surplus. Il indique par ailleurs que lors de la restitution de l'étude, il a été évoqué la possibilité de mettre en place un système collectif incluant différents bâtiments communaux ou autres (crèche, école, ehpad...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de la nécessité de réaliser des économies d'énergie,

CHARGE Monsieur Jérôme Jacques de faire réaliser une étude plus globale dont notamment un projet d'autoconsommation collective et l'autorise à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Le secrétaire de séance,	L'Adjointe au Maire,
Jérôme JACQUES	Florence FERNANDEZ
Jag-	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH